L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

[illegible] 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

VENDREDI MATIN, 18 OCTOBRE.

FEUILLETON.

HUIT JOURS DANS LES DJUNGLES.

PAR ERNEST CAPENDU.

XV

Le condamné.

(Suite.)

Le nabab se leva. Rouvray le suivit. Ils quittèrent le salon octogone et descendirent dans le jardin. Contournant un massif épais d'oleandres et de rhododendrons, ils pénétrèrent dans la zenanah.

La zenanah, c'est la demeure des femmes dans chaque habitation de rajah ou de nabab, demeure dans laquelle un homme ne doit jamais mettre le pied.

Après avoir traversé les cours de ce corps de bâtiment réservé, ils parcoururent un second jardin dans sa longueur, et ils gagnèrent un lieu touffu entouré d'une haie de cactus gigantesques aux feuilles aiguës.

A peine avaient-ils fait quelques pas qu'un cheval hennit doucement. Sujah-Doulah tourna un buisson épais: de l'autre coté, dans une clairière, un indou tenait par leurs brides deux chevaux, l'un sellé à l'européenne, l'autre bridé et sellé suivant les usages ceylanais.

— Sumah connaît le sentier qui conduit à la villa par la ligne la plus courte, dit le nabab. Personne ne te rencontrera de ce côté. Sumah te ramènera à la zenanah, dans laquelle je t'attendrai. Va, sahed Français, et que Brahma te protége!

— Et elle? demanda Rouvray.

— Elle a été prévenue par une flèche. Tout est prêt pour que tu puisses la voir.

Rouvray posa le pied dans l'étrier. Le nabab se rapprocha de lui. Ses yeux noirs étincelaient:

— Tu vas la voir, dit-il. Tous deux la nuit, vous allez être seuls!.... Saheb que Câmâh veille sur vous! Car cette femme, je l'aime!....

Ce qu'il y avait de poignant, de passionné, de menaçant dans l'expression dont ces paroles furent prononcées serait impossible à dire. Rouvray regarda fixement Sujah Doulah:

— Cette femme est ma sœur! dit-il avec un accent plein de noblesse.

Et, s'élançant en selle, il partit au galop, précédé par l'Indou, qui indiquait la route.

XVI

La malédiction.

La villa de sir Thomas était adossée au djungle. A l'extrémité du jardin, à droite, s'élevait un petit pavillon en bambou, charmante construction légère dont les ouvertures étaient fermées avec les stores en lianes, laissant passer l'air.

Une petite porte, percée au bas de ce pavillon, permettait d'entrer de ce coté dans le jardin de la villa.

Ce fut devant ce petit pavillon qu'après une course rapide, Rouvray et son guide arrêtèrent leurs montures. L'Indou mit pied à terre en psalmodiant une chanson indienne.

La petite porte s'entr'ouvrit, et la tête voilée d'une femme apparut.

Rouvray traversa rapidement la route bordant le jardin, et il s'approcha de la porte entr'ouverte. La femme voilée se recula, il passa, et la porte se referma.

L'Indou demeura seul, tenant les deux chevaux. Il s'enfonça dans l'épaisseur du djungle, ne perdant cependant pas de vue le pavillon de bambou de la villa.

— La maîtresse, Rizia? dit Rouvray à voix basse.

— Dans ce pavillon, répondit la femme voilée.

— Elle m'attend?

— Oui; montez. Je veille ici.

Rouvray gravit les marches d'un frêle escalier. Il atteignit le premier étage, il ouvrit une porte et il pénétra dans le petit salon de bambous.

Simone était là, à demi étendue sur des coussins amoncelés.

— Vous, monsieur de Rouvray? dit-elle en joignant les mains.

— Vous le saviez! répondit le baron.

— Mon Dieu! mais quel homme êtes-vous?

— Je vais vous le dire, madame.

Rouvray s'approcha de Simone:

— Je suis, dit-il, l'ami dévoué, sincère d'un homme qui m'a sauvé quatre fois la vie et à qui quatre fois blessé à ma place! Cet homme que j'aime, que j'estime, je viens de passer une heure près de lui, et il est en prison, et il est menacé de mort...... Cet homme que j'aime, madame, et que je veux sauver au péril de ma vie, c'est votre père. Maintenant vous savez quel homme je suis!

Simone se redressa vivement: ses grands yeux étaient pleins de larmes. Elle tendit ses deux mains à M. de Rouvray.

— Vous êtes l'ami sincère et dévoué du père, dit-elle. Oh! je vous en prie! soyez l'ami fidèle et constant de la fille! Tous deux nous avons besoin de secours!

— Madame, dit Rouvray en pressant respectueusement les mains qu'il tenait, depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, depuis que j'ai deviné une partie de vos chagrins, je me suis senti prêt à tout faire pour éloigner de votre existence, qui aurait pu être si belle, ces nuages qui la couvrent.

— Monsieur!

— Ecoutez moi, madame! Il faut que je vous parle. Les moments sont courts, les instants décisifs.

— Vous avez vu mon père!

— Oui.

— Ainsi, c'est lui qui a été ramené par sir Cutch, c'est lui qui est condamné.....

— Oui, mais savez-vous pourquoi il s'est laissé prendre par sir Cutch auquel il aurait pu échapper facilement?

— Non.....

— Savez-vous pourquoi, en se rendant, il a imposé la condition d'être pendu à Colombo, mais à Colombo seulement?

— Non, dit Simone.

— Vous ne savez pas cela?

— Non, non, je ne le sais pas! Eh! comment pourrais-je le savoir? Hélas! il y a quatre ans que je n'ai vu mon père!

— Mais vous devez vous douter du sentiment auquel il obéit?

— Non!

— Eh bien, madame.... du courage!.... Ce que j'ai à vous dire est terrible, mais je vous le dirai sans hésiter, car il faut sortir de cette situation.

— Parlez!

— Encore une fois, du courage!....

— J'en ai eu, monsieur.... j'en aurai....

— Votre père s'est laissé prendre par le capitaine du *Burgundy*, il a imposé la condition d'être pendu à Colombo, dans ce djungle placé derrière cette villa.... parce qu'il vous savait ici, vous, sa fille!

— Oh! s'écria Simone avec un élan de joie, c'était pour me revoir!

— Non!......

— Et pourquoi alors?

— Pour vous maudire......

— Me......

Simone ne put achever. Elle demeura éperdue et pantelante...... Puis, se redressant avec un redoublement d'énergie:

— Me maudire!...... dit-elle. Et qu'ai-je fait?

— Ne le savez-vous pas? dit Rouvray avec étonnement.

— Mon Dieu! n'ai-je donc pas assez souffert?

— Cependant.... votre père vous accuse.... et il m'a tout dit!

— Il m'accuse quand il sait que je souffre!

— Il ne le croit pas!

— Il ne le croit pas.... quand il sait tout!... c'est donc cela qu'il n'a jamais voulu répondre à mes lettres?

— A vos lettres?.... vous lui avez écrit! dit Rouvray.

— Oui...... chaque mois.

— Vous lui avez écrit chaque mois.... mais il n'a reçu aucune de vos lettres.

— Aucune de mes lettres?

— Pas une seule.

— Mais alors...... il ne sait rien!

— Il sait tout, au contraire.

— Et qui le lui a appris?

— Votre institutrice!

— Elle!...... s'écria Simone, cette femme!... Mais elle s'est donc confessée!...... elle est donc morte pour avoir osé dire la vérité à mon père!

Rouvray passa la main sur son front.

— Madame! madame! dit-il, il y a là dessous, je le devine, quelque horrible mystère.... Laissez-moi tout vous expliquer.... vous comprendrez! Et ensuite vous me répondrez!.... Voici ce que croit votre père: Vous avez aimé sir Harry Hurdwar....

— C'est faux! dit Simone.

— De grâce! laissez moi achever sans m'interrompre,—dit Rouvray en lui prenant les mains. Vous avez aimé sir Harry, croit votre père. Vous vous êtes entendue avec lui pour quitter Marseille. Vous avez trompé votre institutrice. Vous êtes partie, enfin, avec sir Harry, et vous avez tout abandonné! C'est votre institutrice qui, malade, disait-elle, des suites de cet événement, a tout raconté à votre père!

— Mon Dieu! dit Simone en levant les mains vers le ciel. Et qu'a-t-il fait?

— Convaincu de votre abandon qui amenait dans son cœur toutes les douleurs humaines, il a voulu vous oublier. Il a brûlé tout ce qui avait été à vous, tout ce qui vous avait touchée, même...... et il vous a maudite!....

Simone tomba à deux genoux, les mains jointes et les yeux levés vers le ciel.

— Mon Dieu! dit elle, vous qui voyez tout, vous qui entendez tout, vous qui savez tout, ne me secourrez vous donc pas?

Et se tournant vers Rouvray:

— Après! dit-elle.

— Votre père a su que vous étiez à Ceylan, reprit le baron, il est venu croiser dans la mer des Indes, espérant rencontrer le navire de sir Harry. Il n'a pu réussir. En apercevant le *Burgundy*, il a cru un moment être en face du *Royal Sovereign*...... Ayant les deux tiers de son équipage tués, ses canons hors de service, il eut pu se sauver, gagner la terre, mais une pensée lui était venue: se faire pendre à Colombo, près de la maison qu'habitait sa fille maudite, pour l'écraser de déshonneur, de honte, de douleur et d'une suprême malédiction......

— Mon père a dit cela! s'écria Simone en se redressant.

— Oui, madame! vous savez tout. Maintenant, que voulez-vous faire?

— Le voir, monsieur, le voir! Quoi qu'il arrive, je veux lui parler...... Il faut qu'il m'entende!

— Ah! dit Rouvray avec un éclair de bonheur dans les yeux, vous ne craignez pas de vous trouver en face de lui, n'est-ce pas?

— En face de lui!...... Oh! non! non! je ne le crains pas! Je donnerais tout ce qui me reste à vivre pour que cela soit à l'instant! Mon... à! devant lui! sa malédiction se changera en bénédiction.

Et se plaçant en face de Rouvray:

— Monsieur, dit elle, vous avez dit que vous êtes l'ami de mon père et le mien...... Au nom de cette amitié, réunissez nous.

— Tout est prêt, madame.

— Quand le verrai-je?

— Aujourd'hui.

— En disant qu'il est mon père, n'est-ce pas?

— Non. Ne dites rien, je le connais. S'il avait la vie sauve à ce prix, il se tuerait lui-même.

— C'est vrai! Comment voulez-vous faire alors?

— Vous vous rappelez l'affaire criminelle d'Ibrahim?

— Oui!......

— Vous savez, ou plutôt vous ne savez pas, qu'Urmilah est vivante.

— Ah! elle vit!....

— Oui. Elle avait été prise par les fakirs...... vous saurez tout. Mais elle va être à Colombo dans une heure. L'innocence d'Ibrahim sera donc prouvée, et demain il sera libre. Après l'arrivée de sa femme, il demandera à la voir. Permission sera envoyée à Urmilah. Cette permission me sera remise.

— Comment? dit Simone, toute anxieuse.

— Par les soins d'un serviteur dévoué de Sujah Doulah qui se charge de tout.

— Le nabab sait donc......

— Il ne sait rien, mais il fait aveuglément tout pour vous rendre heureuse: il suit les instructions que je lui donne. C'est lui qui vous fait avertir par des flèches ou des fleurs.

— Après? Après?

— Vous vous costumerez en Indienne; vous serez voilée et vous vous présenterez à la prison comme étant la femme d'Ibrahim. Sa permission vous donnera l'entrée. Ibrahim, prévenu, fera semblant de vous reconnaître. Je serai, moi, dans la prison; j'ai mes entrées libres. Les Indous gardiens d'Ibrahim ont été achetés par moi. Il vous laissera sortir du cachot d'Ibrahim; vous monterez un étage et la porte de la cellule de votre père sera ouverte.... je serai là!

— Oh! dit Simone en s'élançant dans les bras de Rouvray, vous êtes un frère!

Elle l'embrassa.

— Eh bien! ma jolie sœur, alors vous ferez vous à moi? dit Rouvray avec émotion.

— En tout et pour tout.

— Alors, attendez! Remettez-vous et ayez le courage de dîner à table.

— Moi!

— Oui; il le faut. Je vous verrai, je vous parlerai, et, en quelques mots, vous saurez tout ce que vous aurez à faire, car il ne faut aller au fort qu'au soleil couchant pour que la sécurité soit plus grande. J'ai un prétexte tout trouvé pour m'absenter à la fin du dîner. J'aurai tout préparé avec les soins du nabab, et je pourrai vous conduire à Colombo pour éviter tout danger.

— Merci, merci, dit Simone. J'ai foi en vous; je ferai ce que vous m'avez dit.

— Maintenant, je pars; je retourne à Colombo par le djungle. Personne ne se sera douté de mon absence, car on me croit chez Sujah Doulah. Personne ne pourra supposer que j'ai pu vous voir.

— Oh! dit Simone, que pourrais-je jamais faire pour vous témoigner ma reconnaissance?

— Mais rien! Je paye une faible partie de mes dettes. Votre père m'a sauvé quatre fois la vie!

— Vous faites plus, vous sauvez notre bonheur!

— A dîner! reprit Rouvray, et ayez le courage d'être souriante.

— Mais, dit Simone, comment sauver mon père!

— Qu'il vous bénisse, et je le sauverai!

Rouvray pressa les mains de Simone, et s'arrachant à la douce étreinte, il quitta le pavillon. Rizia l'attendait pâle et tremblante.

Rouvray lui sourit doucement:

— Espère! dit-il.

— Oh! fit Rizia en rougissant. L'Indou vint à lui en conduisant les deux chevaux.

(A continuer.)

O. B. GRAHAM & Co.,

139...... RUE GRAVIER 139

Entre les rues Camp et St-Charles.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à calequne; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga 6l, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaire, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diapres, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollands Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingas Union et coton, ginghams, glngas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre etc. 19 jan—1an

Produits de l'île de Cube.

Plusieurs chargements de mélasse Moscovade, en boucauts, tierçons et barils.

1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune pour grocerie.

100 caisses GELEE et PATE de gouyave,
20 futailles MIEL de choix,
50 sacs CAFE de la Havane,
50 sacs CACAO,
100,000 CIGARES des meilleures marques.

—Aussi que—

25 boucauts CHARBON pulvérisé, 1re qualité.

En magasin et à vendre par
E. TROISGROS, No 55 et 57, rue de la Douane
11aout—3m entre Chartres et Vieille-Levée

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS, Président.

30 juin—3m

AVIS.

Graines de coton! Graines de coton.

NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture d'huile, et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le prix le plus élevé du marché.

Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande les sacs et la ficelle nécessaires.

Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boite de Poste No 1375 et recevra une prompte attention.

ALDIGE & WOLF.

17 aout—3m Bienville Cotton Seed Oil Factory.

BLADON SPRINGS--Sources de Bladon, -- Comté Choctaw, Alabama.

CE délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.

Nous croyons devoir appeler l'attention des malades d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, et de la syphilis.

Prix de la pension............ $15 par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.

JAMES CONNOR & CO,
10 mai—4m Pr opriétaires.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de réparations, ainsi que toutes espèces d'ouvrages de machines pour le Sud.

[illegible] LEEDS & CO.

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX.

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET

RUE DE LA VIEILLE-LEVEE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. [illegible]

MANUFACTURES DU SUD.

Fabriqué à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle Orléans.

Vis Newell,

égalant, sous tous les rapports, celles de l'Ouest et du Nord, — à vendre à aussi bon marché que toutes celles qui sont offertes en ville.

Chandières à Sucre.

(Diplôme et ruban bleu décernés à la Première Foire d'Etat de la Louisiane), — d'une forme et d'une qualité qui ne sont pas surpassées. — à vendre aux plus bas prix.

Les commandes laissées à la Boite No 73 du "Mechanics' and Dealers' Exchange" seront promptement exécutées.

LEEDS & CO.,
3 aout—3m Au coin des rues Delord et Foucher.

ENTREPOT DE TAPIS,

3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.

ELKIN & Co.,

APPELLENT l'attention des acheteurs sur les NOUVEAUX GENRES de leurs marchandises reçues directement d'Europe et du Nord—
TAPIS WILTON,
VELOURS
BRUXELLES,
INGRAIN et 3 PLIS,
TOILES CIREES de toutes largeurs,
STORES,
CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX, &c.,
A vendre AUX PLUS BAS PRIX.

Nous nous sommes assuré les services de M. H. A. BONNEVAL, autrefois de la maison J. D. Dameron & Co. qui sera heureux de rencontrer chez nous ses anciens amis et clients. 22 sept—3m.

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57..................Carondelet..................57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ....$1 650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de

SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

19 sept—6m

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ.

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et St-Bertaud, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des chassis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juil—1an

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL....................$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général,

63..........Carondelet..........63. 13mars

BROOKS, MACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 59,

Nouvelle-Orléans,

JAMES H. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD

1avril—6mois.

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &

constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co.,

Rue Perdido, No 9,

16nov—1a à côté du [illegible]

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co., Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.

A vendre par PAUL ADOUE & CO.,
4juin—6m Seuls agents. 28 rue Toulouse.

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPECE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)

WM. WHANN ....Président
LOUIS SCHNEIDER.....................Vice-Président
E. M. GAMUCHEAU ....Secrétaire

— Directeurs —

S. C. EMLEY,	LOUIS SCHNEIDER,
A. R. MANSFIELD,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
	J. F. R. GRACE.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1an

---

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Villes	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Fret.
St-Thomas	$90 00	[illegible]	[illegible]
Havane	40 00	[illegible]	10 00
Porto Rico	100 00	[illegible]	30 00
Hayti	140 00	[illegible]	36 50
Santiago de Cuba	145 00	72 50	37 50
Jamaïque	130 00	75 00	35 00
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Trinidad	165 00	80 00	41 25
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Sta Martha	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	1re classe.	2me classe	Entrepont.
Buenaventura	214 35	166 73	128 27
Guayaquil	265 65	200 84	133 61
Payta	276 00	248 31	138 05
Lambayeque	295 03	257 31	147 51
Huanchaco	295 03	267 30	147 51
Casma	299 78	271 00	149 86
Huacho	295 03	267 30	147 51
San Jose	295 03	267 30	147 51
Pemental	295 03	267 30	147 51
Callao	318 70	290 92	158 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	321 56	180 65
Islay	376 82	347 74	187 75
Ilo	384 95	357 30	192 40
Arica	384 95	357 30	192 40
Pisagua	399 18	371 01	199 50
Mejillones	399 18	371 01	199 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cobija	408 65	380 80	204 32
Chanaral	418 13	390 34	209 06
Caldera	422 12	398 32	211 62
[illegible]	[illegible]	[illegible]	211 62
[illegible]	422 86	[illegible]	211 62
Coquimbo	427 50	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	411 62	220 89
San Francisco	265 97	221 69	124 13
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 97	104 07
Punta Arenas	207 00	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	239 20	206 25	128 26
La Union	238 50	211 55	135 88
La Libertad	243 75	216 75	140 00
Acapulco	249 00	222 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	154 00

Passage dans une cabine [illegible] avant et arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire............ [illegible]

Passage dans une cabine [illegible] avant............ [illegible]

Passage d'entrepont............ [illegible]

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roue GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
16 anv—1an L P L 127, rue de la Commune

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE	"	Duchesne...Samedi	19 oct.
VILLE-DE-PARIS	"	Surmont...Samedi	2 nov.
EUROPE	capitaine	Lemarié......Samedi	16 nov.
ST-LAURENT	"	Bocande......Samedi	30 nov

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE.

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85

POUR PARIS.

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3avril— V. PERRILLIAT, 127 rue Commune.

Communication directe entre la NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Les vapeurs de la COMPAGNIE HAMBOURGEOISE AMERICAINE

BAVARIA,	2,400 tonneaux,	capitaine, J. Meier.	
TEUTONIA,	2400 "	" W. Barlus.	
Partant comme suit			
de Hambourg,	de Southampton	de la N.-O.	
BAVARIA,	1 Oct.	4 Oct.	15 Nov.
TEUTONIA,	1 Nov.	4 Nov.	15 Dec.

Les vapeurs suivant seront indiqués plus tard

PRIX DE PASSAGE [illegible]

De la N. O. | 1re cabine, | 2e cabine, | entrepont
Du Havre, | $150 | $[illegible] | $[illegible]

Garanties de passage du Havre à la Nlle-Orléans.

Les vapeurs de la ligne de New-York partent chaque Samedi.

S'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & Co, Agts Gén. [illegible] Carondelet,
MAURY & Co., Agts du passage, 148 rue de la Commune,
C. B. RICHARD & BOAS, Agts Gén. du passage des E. U., 6 rue Barclay, à New-York.

MM. Maury & Co. continueront à signer des traites sur le commerce de la Nouvelle-Orléans à Hambourg ou aux Ports du Continent par l'entremise de New-York par les steamers de la Compagnie de paquebots Hambourgeois Américains.

KUNHARDT & Co., New York,
29 sept— Agents généraux

STEAMERS DE LA LIGNE INMAN.

De la Nouvelle Orléans à Liverpool, par steamers.

LE STEAMER

CITY OF LIMERICK,

Commandant LOCKHEAD,

du port de 1,550 tonneaux, partira le

10 octobre.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER Agents.
23 sept—1 m. Rue Gravier, No 1[illegible].

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle. *Départ du Pier No 45, North River, New York.*

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $2[illegible].

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
3 mars—1an Rue Gravier, No 108.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les lundis,	Ligne Atlantic C. M. S. S. Co. Départ les jeudis	Ligne Empire départ les samedis,
LEO, Comm. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, C. mmt. Baker.	SAN SALVADOR, Comm. Nickerson.
VIRGO, Comm. Buckley.	GEN. BARNES, Comm. Morton.	SAN JACINTO Comm. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des-Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.	
GUIDING STAR	2500	"	——
MISSISSIPPI	2300	"	——
MERRIMACK	2300	"	——
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans
Geo. B. HARTSON, président,
1er déc'66—1an No5, Bowling Green, New-York

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL..........CORTES,
GEO. WASHINGTON........GEN. MEADE,
GEN. GRANT................SHERMAN.

Le steamer

CORTES,

commandant S. Whitman,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,

Le SAMEDI, 19 octobre, à 6 heures du soir.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai— 1a Rue Carondelet, No 41

POUR LE HAVRE.—Devant partir du 10 octobre—Le brick américain fin voilier et de première classe, WM ROBERTSON, capt Reed, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à WM R. BUDDENDORFF, No 175, rue Commune, ou à CREEVY, NICKERSON & CO., 8sept— 33 rue Carondelet.

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

66..........RUE TOULOUSE..........66

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des maisons et magasins.

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un bon lot de pin jaune pour planches et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
18 juin—1 an. rue Carondelet No 124.

ENTREPOT DE TABACS DU SUD.

S. FUNK

MARCHAND EN GROS

de Tabac en feuilles, à chiquer et à fumer et de Cigares.

47..........Rue Gravier..........47

au coin de la rue Nouvelle-Levée.

27avril 67—1 an et 147 rue Walter, New York.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE"

Pour les villes de Pass Christian, [illegible], Biloxi et Ocean Springs.

PRIX REDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT.

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandé par le capitaine Walker, reprendra son service régulier comme suit:

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis. [illegible]

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits postes par le N. O. Express Co, bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7 oct—1m Rue Carondelet, No 25.

Arrangement d'hiver.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington

Le steamer LAURA,

solide, fin marcheur, à basse pression et portant la malle des Etats-Unis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, (si le temps le permet) tous les jours, dès le 1er octobre, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; il sera de retour le lendemain, à temps pour le convoi de 10 heures et demie. Le SAMEDI le LAURA partira après l'arrivée du convoi de 3 heures P. M.

Le Dimanche les excursions continueront jusqu'à nouvel ordre et le bateau sera de retour le LUNDI à temps pour le convoi de 8 heures et demie A. M.

Les propriétaires du bateau ne seront pas responsables des dommages causés.

Le fret devra être payé au dépôt du chemin de fer Pontchartrain

2sept 1m L. J. FRIGERIO Sr.

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bâteau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone. Retour: Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 8 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 120 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau. SINNOTT & ADAMS,
30 sept—1m Commercial Place, No 25.

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour: Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à la Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, à pouvant, se s'adresser aux agents,

SINNOTT & ADAMS.
9 oct—1m 25 Commercial-Place.

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Baybi, commis, part de la Nouvelle-Orléans.

Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et SAMEDIS, à 5 heures du soir;

Le WILD WAGONER, est en réparations.

A. C. GODDIN, Président

9 oct—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer
T. TOPPER,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas
10 juil—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Caire, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats-Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Caire Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Napoleon, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, St Joseph, Rodney, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prennent du fret, avec le privilége de rembarquement.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains pour le Memphis et de Caire, pour la commodité des voyageurs arrivant par les bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas No 17,
A. BRITTON & CO. rue Front, No 7,
16fev—1an

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE.

Levi, Navra & Co.,

174.......RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUE et de tous les ARTICLES de MENAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre aussi à plus bas prix et moins à aussi bon marché que toute autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE.

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU D MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs, ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet. —Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

21 mars—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Basain.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

16février—1an

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,
5 janv—1an No 27 rue Vieille-Levée.

JACOB OTT, Entrepreneur.

REPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

PERUVIAN BARK BITTERS,

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CELEBRE TONIQUE ET ALTERANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PREPARE à LA NOUVELLE-ORLEANS d'après la recette d'un médecin praticien du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DEPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGREABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHEE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PERIODIQUES.

Dr. M. PEEL & Co., seuls propriétaires et fabricants. NLLE-ORLEANS (Le.), 124, rue de Chartres.

Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros]. A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1an

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..........................$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

Wm E. FITZGERALD, agent,
7mai—1an Rue Carondelet, No2

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, à la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, No 78.

1866

CINQUIEME ETAT ANNUEL:
Primes pour l'année 1866............$619,114 77
Pertes, &c., payées dans l'année 1866.. 441 698 51
Actif le 31 décembre 1866............... 990,673 85

Cette Compagnie assure, comme par le passé, contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, aux taux courants des primes.

ALFRED MOULTON, Président.
Wm M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, secrétaire.

—Directeurs—

A. MOULTON,	E. K. CONVERSE
A. H. MAY,	B. P. ETHELL,
JOHN T. MOORE,	ROBERT HARE,
JOHN G. ROGERS,	JOS. E. ISENHOUR
Wm M. PERKINS,	JOS. HOY,
J. M. ALLEN,	J. H. LUDWIGSEN.

25sept—au 1erjanv.

CHEMIN DE FER [illegible]

ARRANGEMENT D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A dater du [illegible] 17 septembre les convois de [illegible] comme suit:

[illegible]

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts. Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY,
4 août— Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Têche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points de Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
14aout Surintendant.

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$21 5[illegible]	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	42 25	Virginia Springs	43 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	54 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	50 55
Atlanta	28 50	Washington	54 50
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	59 65
Savannah	41 00	New York	61 50
Wilmington	56 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc., à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER,
26 juillet—3m Agent général au Sud.

GRAINES DE JARDINAGE,

DE LANDRETH.

RECOLTE DE 1867.

L'E soussigné a maintenant en magasin un choix de GRAINES DE LEGUMES reçues de chez Landreth & Son, à Philadelphie. Il a également un bon lot d'OIGNONS.

Les marchands de la campagne peuvent s'approvisionner chez lui, à des prix réduits.

H. HAFNER,
Rue St Charles, No 105, en face du théatre St Charles.
2[illegible] juillet—3m

LES CERCLES "ARROW"

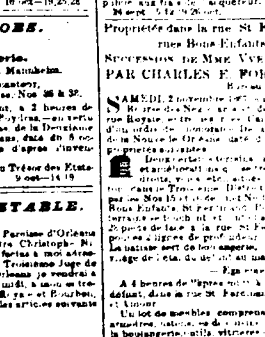

Et Cercles en Fer, peints pour les balles de coton.

JOIGNANT à la grande SIMPLICITE à la plus grande SURETE. Les cercles de fer FERBATTU, et ont été entièrement approuvés par les

PRESSES A COTON

de tous les principaux ports de mer et par les planteurs des Etats cotonniers.

A vendre par les marchands de cotonnades les principales villes aux plus bas prix.

Un assortiment est fait aux marchands.

H. T. HARTLEY & R. W. RAYNE,
Agents généraux
3 sept—2m Rue Carondelet, No 43 Nlle-Orléans.

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, chaque bateau à vapeur qui naviguera sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargera vingt-cinq pour cent de plus pour le transport de tout coton que les tarifs de tout chemin de fer venant de [illegible]"

25 juil—2m C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

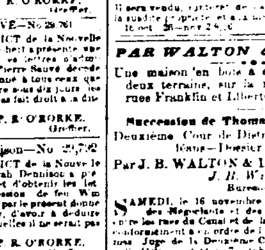

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Il n'est rien à ces fins et on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING.
Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.
21 juillet—3m

Clarificateur de Sucre, de Jordan.

CETTE machine est simple, parfaite, durable et le prix en est modique. Aucun procédé de vide n'y est employé. Elle est si simple, qu'un enfant de quinze ans peut la faire fonctionner. Elle ne se dérange pas facilement et ceux qui l'ont me disent que c'est une perfection. Le propriétaire de la patente la montera, à des conditions raisonnables, sur toutes les habitations de la Louisiane et vendra les droits de patente aux Etats et aux individus qui s'adresseront aux agents indiqués plus bas. Le clarificateur a obtenu un succès complet sur l'habitation de M. T. W. Picou, paroisse St-Jean-Baptiste, près le Bonnet-Carré. Le sucre et la mélasse (remarquablement aussi au golden syrup) furent vendus aux plus hauts prix du marché, par M. Edward Shiff, négociant, No 168 de la rue de la Commune, Nlle-Orléans. Les planteurs suivants de la Paroisse St-Jean-Baptiste, Lue., ont employé cette excellente machine: MM. Moissonnier, Louis Luke, Henry C. Story, paroisse St-Bernard, Lue. Voir le certificat.

Le Clarificateur convient très bien pour la mélasse qu'il rend égal au "golden syrup". On peut obtenir des renseignements, par lettre ou personnellement, en s'adressant à

H. O. HEARTT,
No 29 Commercial Place, Nlle-Orléans.

Hôtel St-Charles,

Nlle-Orléans. Lne. 26 août 1867.

A M. W. A. Jordan:

Cher monsieur—Comme vous avez reçu une patente des Etats Unis pour clarifier le jus de canne, et une annonce portant ma signature ayant paru dans le Picayune de la Nouvelle Orléans du 13 août, je déclare que votre patente n'est pas un empiétement sur la mienne qui applique le gaz sulfureux à la défécation et la clarification du jus de canne.

R. A. STEWART.

Paroisse St-Bernard, Lne.

Habitation Story, à 9 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. W. A. Jordan:

Cher monsieur—Je me suis servi pour mes récoltes de sucre de 1865—6, de la machine faite et montée par vous pour clarifier le jus de canne par les vapeurs du soufre. La couleur et le grain du sucre en sortent des plus beaux. J'emploie toujours cette machine que je recommande aux planteurs comme étant de la plus haute importance et très économique.

Je suis respectueusement etc.,

HENRY C. STORY

Cette machine se livre, à la Nouvelle Orléans et coûte $300. Les planteurs qui l'ont demandée seront servis d'après l'inscription. On peut examiner la machine chez MM. Thos. B. Bodley & Co., à leur entrepôt d'agriculture, No 9 de la rue Perdido, Nlle-Orléans.

N. B. Toute personne qui violera les droits de la patente sera poursuivi devant les tribunaux.

11 sept—1m.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—Octobre 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent, —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	Lacassagne Laurent
Albert J J	M
Ader Philippe	Mollard Pierre
B	Morland Adolphe Félix
Besnard Augustine Mme	Michel Mme Vve née Joséphine Lisutaud
Bernard Mme veuve	Maury Mme née Jean-Pierre
C	Mureau H
Chevalier Adolphe, musicien	Mathias
Couget Léon	Mouledous Dominique
D	Maille Symphorien
Dupont Jean, boulanger	Mouret Pierre René
Davarede Alexandre	N
Dupont Paul	North Hélène Mme
Dros A	P
De Bruyes Henri	Pascalis Frédéric
G	R
Grand L & Cie	Roch Victor
Goldsmith, Haber & Cie	S
H	Savit Antoine Mme née Georgette Estrade
Horest Delphin	Sénéchal Louis
J	St Preuré de Bergue
Jean-Pierre Casimir	Sencede Philippe
Jacob Edouard	T
K	Teonlet
Katz Joseph	Tesson Jean, cordonnier
L	Truechee Xavier
Landreaud Célestin	V
Lambert Louis Alphonse	Vandenborre Pierre
Ledroux Alexis	Villaret Bertrand
Lamulle Auguste	
Lucas Jean-Baptiste	
Laurent Louis	

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er oct

Appel à la charité chrétienne.

Archevêché de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1867.

En l'absence de Monseigneur l'Archevêque Odin, et dans un temps d'extrême détresse, le soussigné se considère comme indispensablement obligé de faire publiquement appel à la charité du diocèse et des étrangers, en faveur des institutions charitables de cette ville.

Sous le coup du terrible fléau qui exerce ses ravages au milieu de nous, des institutions ont souffert et souffrent encore énormément; elle ne cesse d'augmenter chaque jour le nombre de ces orphelins, la plupart de l'âge le plus tendre, en même temps qu'une multitude de malheureux dénués de tout, infirmes ou privés de raison, au sort desquels il faut pourvoir pour le présent et pour l'avenir.

Les institutions charitables pour lesquelles on sollicite assistance, sont:

L'Asile St-Vincent—150 orphelins, en bas âge confiés aux soins des sœurs de charité.

L'Asile des Orphelines de la Nlle-Orléans—230 orphelines aux soins des sœurs de charité.

La Louisiana Retreat—100 personnes folles des deux sexes, aux soins des sœurs de charité.

L'Asile Ste Elizabeth—100 orphelines, aux soins des sœurs de charité.

L'Asile des Orphelins de Ste-Marie—200 orphelins, dont un bon nombre en bas-âge, aux soins de la Société de la Ste-Croix.

L'Asile des Orphelins de St Joseph—200 orphelins des deux sexes, aux soins des sœurs de la Providence.

L'Asile des Dames de la Providence—150 vieillards et vieilles femmes, aux soins des Dames de la Providence.

Maison du Bon Pasteur—150 pénitentes, aux soins des Religieuses du Bon Pasteur.

Toutes ces institutions, n'ayant jamais été pourvues de fondations, n'ont d'autre ressource que la charité de cette communauté, épuisée déjà par les désastres de la guerre, les inondations, et l'insuffisance des récoltes.

Les dons en argent ou de tout autre nature, adressés soit au Rév. M. Raymond, vicaire général, à la résidence de Monseigneur l'Archevêque, à la Nlle-Orléans, soit à M. Thomas Layton, Président de la Banque du Sud, à la Nlle Orléans, seront remis entre les mains de ceux signé, qui veillera à ce qu'ils soient fidèlement et judicieusement distribués.

N. J. PERCHÉ, administrateur de
2oct— l'Archidiocèse de la Nlle Orléans

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Total des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1867		$210,990 56
Savoir: Primes d'incendie	$[illegible] 06	
Primes de mer	30,9[illegible] 08	
Primes de rivière	[illegible] 90	
		210,990 56
Moins—Primes remboursées	$ 1,211 18	
Primes non expirées	29,425 00	
		30,636 48
Montant net des primes		$180 354 08

Pertes payées dans l'année

Pertes par l'incendie	$29,478 09
Pertes sur mer	36,[illegible]
Pertes sur les rivières	10,182 07
	$[illegible]
15 et 25 pour cent remboursé	[illegible]
Taxes et Revenu intérieur	6,047 63
Réassurances, loyer, intérêts, frais etc., intérêts en moins, etc	15,005 30
	$ 170,630 60
Réservé pour réclamations non réglées	$9,673 18

L'Actif de la Compagnie est comme suit

Billets à recevoir	$ 21 322 07
Primes en voie de perception	11,911 80
Prêts garantis	14,234 46
Prêts garantis par hypothèque	16,455 32
Actions de la banque d'Amérique et de la banque de l'Union	41 425 00
Actions de la Compagnie de Dry Dock de Valette	7,800 00
Actions de la Compagnie Good Intent de remorqueurs	750 00
Scrips de compagnies d'assurance	16,[illegible] 00
Propriétés foncières	9,[illegible] 63
Actions de la Compagnie d'Assurance de l'Union	8 215 63
En caisse	16,477 87
Billets pour souscription	97,[illegible] 71
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.—Assermenté et signé par devant moi, ce 11 octobre 1867.

B MAGNER, Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT d'intérêt sur tout certificat non encore payé de cette Compagnie, à partir du 11 novembre prochain.

L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

J. B. Morison,	W. B. Conger,
O. Bercier,	Chs. Roma,
Chas J. Leeds,	A. D. Grieff,
D. Bouligny,	F. Laborde,
F. H. Hatch,	B. Herrmann,
J. Lopeze,	E. Ardelca,
D. Wallace,	D. P. Logan,
Thos. Bicus,	P. Zerby,
Alex. Mettregor,	R. Candou,
J. A. Bonnafon,	F. Del Bondio,
O. Hopkins,	J. Copse,
L. F. Pothier,	J. G. Gandry,
A. Baldwin,	M. J. Hauck,
Chas. de Ryter,	I. Ferlson,
William Hoyt,	A. Wesbrch,
Ant. Marke,	C. H. Mouton,
12oct—1me	D. I. Kernion.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Rue Carondelet No 14.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 août 1867..................... $70,141 23

Savoir: Sur les risques d'incendie	$50,700 00	
" de mer	11,637 15	
" de rivière	7,804 08	$70,141 23
Moins Pertes sur les risques d'incendie	$19,[illegible]	
" de mer	7,843 86	
" de rivière	3,435 57	$30 695 09
		$39 445 14
Frais de bureau moins le montant au crédit des dépenses générales et taxes	$13 717 18	
Ré-assurances	2 435 17	
Primes remboursées	455 26	$16 608 56
		$[illegible]
15, 20 et 25 pour cent alloué aux assureurs pendant l'année		15 [illegible] 62
		$7,733 73
Somme réservée pour risques non expirés		6,[illegible]
		$2,[illegible] 73
En caisse	$14,721 11	
Effets à recevoir en main	37,896 04	
Primes en voie de perception	3,151 45	
Placé en bons de la ville	10,000 00	
Balance due sur des billets de souscription	107,373 56	149 844 16

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie

A. SCHREIBER, Président pro tem
N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi ce

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle-Orléans, ce 27 août 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un an d'intérêt de six pour cent sur les certificats émis de scrip, à partir du 1er octobre prochain.

— DIRECTEURS —

Placide Forstall,	F Falhonde,
James Jackson,	A F. rotal,
Adolphe Schreiber,	L R. Coleman,
Charles Roman,	Jas. Tulock,
J F Schroeder,	R. Lapia e,
Alfred Dubilho.	W. C C. Claiborne.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux du tarif de primes et elle remboursera 15 pour cent aux personnes qui l'ont assurée.

PLACIDE FORSTALL, Président.
3aout—1m N. AUGUSTIN Secrétaire.

Compagnie d'Assurance DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant,

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$417,626 42.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867............$546,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
ED. A. PALFRY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Ball,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington,	Sam'l E. Moore,
Hugh M. Coll,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Caufield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. R. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Buchner,
Jos D. Blair,	H. H. Ware,
	Sam'l Friedlandler.

sept 4m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,945 06
Primes d'incendie	127,808 99	
Primes de mer	44,610 32	
Primes de rivière	10,725 77	182,945 06
Moins—Primes remboursées	2,245 80	
Montant en réserve pour risques non-expirés	25,425 35	
		27,670 95
Montant net des primes		154,674 13
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	26,219 80	
Pertes sur mer	22,293 20	
Pertes sur les rivières	2,609 08	
	51,121 79	
Ré-assurances	6,469 60	
Dépenses, intérêt	25,163 6[illegible]	
Taxe et souscriptions	4,740 82	
20 et 25 0/0 d'escompte	37,013 13	124,454 20
Bénéfice net		30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	240,850 69
Effets	1,330 86
Dû, par comptes individuels	16,319 87
Prêts sur garanties, sur demande	27,830 00
Prêts sur hypothèque	20,264 39
Garanties des Etats-Unis.	15,700 00
En caisse	23,597 61 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 50 pour cent sur le capital payé en 50 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs:—

J. H. Eimen,	F. Wintz,	H. Bloom,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Werx,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwarz,
A. Brahe,	F. Frois,	G. L. L. Meyer,
H. Zoberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bendix,
Thos. Schorr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffer,	L. F. Berge,	O. H. Karstendick
Julius Hoerner	F. Rickert,	E. Claren.

13 avril—1mill

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

AUJOURD'HUI vendredi, 18 octobre 1867, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, au coin Bienville et Passage de la Bourse—

Un assortiment complet de meubles en acajou et noyer comprenant lits de lit, armoires, tables de toilette, commodes, chaises en cris et en bois, glaces, pendules, vaisselle, batterie de cuisine, stores, outils pour charpentiers, matelas, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 oct

Succession de Jean Duclos — No. 29,675.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 29 octobre 1867, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, rue Victoria, entre les rues Bienville et Douane, près de la machine à démêcher de la rue Bienville, à côté de l'écurie de Pierre Canteros, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 octobre 1867, les effets mobiliers suivants, appartenant à la susdite succession, savoir—

42 vaches laitières, 1 taureau, 4 chevaux, 1 mule, 2 charrettes à lait, 1 lot de bidons, harnais, 1 lot de volailles, 2 cochons et tous les ustensiles de la vacherie

Aussi un lot de meubles et linge de corps, ainsi qu'une montre en argent

Conditions—Comptant, sur les lieux, en billets des Etats-Unis. 18 oct

VACHERIE. VACHERIE.

Succession de Jean Marie Lavedant.

Par JEAN SALLES, Exécuteur testamentaire,
S. GUINAULT, crieur.

MERCREDI, 30 octobre 1867, à 11 heures du matin en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 14 octobre 1867, à Burthéville, paroisse Jefferson, à la vacherie située près de celle de M. J. J. Gettere, il sera vendu—

39 vaches laitières,
3 chevaux, 2 charrettes à lait, 4 bidons à lait, moules à fromages, harnais, seaux, &c. &c.

Conditions—Jusqu'à $200, comptant, au-dessus de $200, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.

Payables en billets du Trésor des Etats-Unis.
17 oct—23 26 30.

Meubles—Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 19 octobre 1867, il sera vendu à 4 heures et demie de l'après midi, à l'encoignure des rues des Bons Enfants et Français—

Un lot de meubles consistant en lit Victoria en acajou, armoire, toilette, literie, causeuses, chaises et berceuses acajou et crin, chaises lavabo, garde-manger, batterie de cuisine, etc., etc.

Aussi—Un PIANO

Conditions, comptant, en greenbacks. 17oct

Succession de Vincent Morand—No 29,432.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 9 novembre 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 21 septembre 1867, pour le compte de la susdite succession, savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Franklin, désigné par le No 8 du lot No 66, compris entre les rues Mandeville, Espagne, Prosper et Solidelle, mesurant, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 117 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant en billets des Etats Unis.

Acte de vente pardevant E. R. Hogan, notaire public.

9 oct— 7, 26—2, 9 nov

Propriété rue de l'Union, No. 73.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, etc., Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 19 octobre 1867, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

UN lot de terre mesurant 33 pieds, 10 pouces, 4 lignes de face à la rue de l'Union sur 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de profondeur, entre les rues d'Amour et Bons Enfants; ensemble, une maison de deux chambres, galerie et deux cabinets, water work etc.

Voir à la Bourse

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billet portant 8 p. 100 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.

13 oct

VENTES JUDICIAIRES.

ALF. MARCHAND vs W. R. HICKS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 d'octobre 1867 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MERCREDI vingt trois Octobre 1867, à 11 heures A. M., à la vente aux enchères publiques et au plus offrant et dernier enchérisseur,

1o. L'installation du café situé au rez-de-chaussée de la maison No 97, rue St Charles, dans le Premier District de cette ville.

2o. L'installation du café situé au premier étage de la maison No 97, rue St Charles, même District,

3o. Un lot de vin, liqueurs, meubles &c.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau

Saisie provisoirement dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 oct—15,18,21,23.

THOMY LAFON vs JEAN JACQUES MONTFORT

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quatre novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Toulouse et St Louis, Dauphine et Bourbon, ayant une façade de quarante pieds sur la rue Toulouse sur une profondeur [illegible] lignes parallèles, mesure française, formant ainsi l'angle des dites deux dernières rues

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible] 12 28 2 3 nov

HENRI LARQUE DANIEL MORIARTY subrogé, vs JULES BENIT.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 10603—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, quatre novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit

Deux certains terrains contigus situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St-Paul, aujourd'hui Liberty, Herse, aujourd'hui Lafayette, Girod, aujourd'hui Howard et Poydras. Les dits terrains désignés par les numéros UN et DEUX de l'îlet numéro TRENTE-DEUX, suivant plan dressé par A. de Armas, arpenteur, le 18 mars 1831 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public. [illegible] sur la rue St Paul aujourd'hui Liberty, sur une profondeur de cent sept pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y apparten ant.

Cette propriété appartient à la défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Victor Kerlin, suivant acte au rapport de J. Emile Jerreau, notaire public en cette ville, en date du 25 mars 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 oct—26—nov 2 16 17

JOSEPH ENDERRES vs CATHERINE MELLMEN, épouse de [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,643—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 de septembre 1867, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI vingt-six octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit—

Deux terrains contigus situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les numéros vingt-neuf et trente dans l'îlet numéro cinquante, borné par les rues Bolidelle, Josephine, de l'Union et des Français, d'après un plan dressé par L. Surgi, arpenteur, le 11 avril 1836, déposé dans le bureau de l'Etat. [illegible] le numéro 44 au Livre de Plans No 5.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes savoir—Le numéro vingt-neuf mesure, mesure française, trente pieds de face à la rue Bolidelle, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Et le numéro vingt-deux même mesure, mesure française, trente pieds de face à la dite rue de l'Union, sur cent vingt pieds de profondeur et lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi Une portion de terre située dans le District susdit, mesurant quatre vingt seize pieds de face à la dite rue de l'Union, sur cent vingt pieds de profondeur dans l'îlet numéro quatre vingt cinq [85] borné par les rues du Génie, Célestine, de l'Union et Gagnier, sans entourage ou autres améliorations.

Et le même jour, à 4½ heures P. M., sur les lieux rue de l'Union, entre celles Bolidelle et Josephine, Troisième District:

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

25 sept—3 12 15 19 et 26 oct

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feu OLE ANDERSON, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 29,753—En vertu d'un jugement rendu le 10 de septembre 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-neuf d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Seize de l'îlet numéro Quatre, compris entre les rues d'Enghein, du Port, Cass-Calvo et Moreau, d'après un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, daté le 9 de février 1835, mesurant, mesure américaine, vingt-neuf pieds de face à la rue Cass-Calvo, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une jolie maison cottage ayant quatre chambres au rez-de-chaussée et une chambre dans l'attique, une maisonnette en bois ayant une chambre, deux cuves, lieux d'aisance, cour briquetée, &c. &c

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt Ole Anderson en avait faite de Francisco Guillar, suivant acte au rapport de Félix Percy, ci-devant notaire public en cette ville en date du 13 janvier 1853.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15sept—15,17,26,4,11,19.

Alfred Beaufen vs. Joséphine Bénit, épouse d'Etienne Carlon.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 22,973. — En vertu d'un writ de saisie vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, trente et un d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans l'ancienne Municipalité No. Deux (aujourd'hui le Premier District) de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Ste-Adeline et Madeleine, la continuation projetée de la rue Claiborne, et tous les droits contre la ville de la Nouvelle-Orléans, s'il y en avait, pour toute terre prise pour l'ouverture ou le redressement de la dite rue Claiborne. Le dit terrain est désigné par le numéro Onze, d'après un plan dressé par George T. Dunbar ci devant arpenteur, daté du 28 juin 1847 et déposé dans le numéro Trois, en l'étude de G. R. Beard, alors notaire public en cette ville.—Le dit terrain mesurant trente et un pieds trois pouces de face à la continuation projetée de la dite rue Claiborne, trente et un pieds deux pouces de face à la rue Ste Adeline, quatre vingt-deux pieds deux pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro Douze, et quatre-vingt-dix pieds six lignes de profondeur sur la ligne à l'opposé, mesure américaine.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Jean Rotgé, suivant acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 17 janvier 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 sept—oct 7,15,23,31.

Forcheimer Frères vs. la goélette FANCY et als..

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,744—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 d'octobre 1867 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MARDI douze de novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goélette FANCY, ensemble avec ses voiles, agrès, amarres etc, telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, en face de la Raffinerie de la Louisiane, au-dessous de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 oct—21,30 nov 6,12

L'ETAT DE LA LOUISIANE,—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par ces présentes que le 26 septembre 1867, jugement a été rendu en cette Cour dans le procès suivant, dans les termes et chiffres ci après, savoir:—No 20,345, Françoise Dupont vs. François Decker, son mari—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Françoise Dupont, contre le défendeur François Decker, son mari; que la communauté d'acquêts et de gains qui a existé jusqu'à présent entr'eux soit dissoute; que la séparation de biens, et que la demanderesse soit autorisée et administrer en conséquence et administration de ses affaires que le défendeur paie les frais de ce procès.

Jugement rendu et signé le 26 septembre 1867.

Signé CHAS. LEAUMONT, juge de la 6me Cour, et [illegible] de l'Hon. G. Duplantier, juge de cette Cour.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 27 septembre de l'année de Notre Seigneur 1867, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

F. J. LAIZER,
28sept—12,26oct. Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROCHE & CO.

[illegible] Bottes, Souliers et Brodequins.
50 malles Bottes et Congress coupes.

PAR E. ROCHE & CO.

H. SAMORY, Encanteur.

SAMEDI 19 courant, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée,

[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

—AUSSI—

50 malles bottes, et congress coupes.

Conditions à la vente. 18 oct

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de Louis R. d'Estouville.

PHARMACIE.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente et bureau 36 rue Bienville.

Mardi, le 29 octobre 1867, à 10 heures et demie, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, à l'angle de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, etc. et en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John H. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 octobre 1867, pour compte de la succession susdite.

La pharmacie située à l'angle de la rue Marais et Promenade Carondelet, etc. etc.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 oct

Marchandises sèches, Linge fait, &c.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente et bureau: 36 rue Bienville.

VENDREDI 18 octobre, à 10 heures, il sera vendu à leur salle de vente 36 rue Bienville—

250 lots marchandises assorties et de saison.

150 do linge fait.

Conditions à la vente. 18 oct

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Meubles, Scrips d'Assurance, &c.

Succession de FAUSTINO VELASCO.

PAR EUGENE TOURNE,

95, Vieille-Levée.

SAMEDI, 26 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu dans la maison coin Camp et Girod en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 14 octobre 1867, pour compte de la dite succession.

Un lot de meubles et effets mobiliers, comprenant lit, armoire, lavabo, chaises, sofa, &c; un revolver, boutons de manche &c.

3 scrips des Marchants Mutual Insurance Co., No 1795 $40—1860 No 1841 $30—1861. No 1914 $40—1862. Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

16 oct—16 22 26.

PAR G. DE FERIET.

Tapis! Toiles cirées! Stores! &c.

Succession de Eugène Boutreux—No 29,579.

Par G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau: rue Royale, No 62.

LUNDI 28 octobre 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, au-dessus de la pharmacie Symes, rue du Canal, entre les rues Royale et Bourbon, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 octobre 1867 les articles ci-après décrits et appartenant à la succession d'Eugène Boutreux, savoir—

Un assortiment général de tapis riches et ordinaires, toiles cirées, tapis d'escaliers, paillassons, bâtons de stores, chenilles, abat-jour, bandes de rideaux, corniches dorées, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis 16 oct—19,23,28

PAR E. M. JACOBS.

Magasin de Confiserie.

Succession de Mr. et Mme A. Mannheim.

PAR E. M. JACOBS, encanteur,

Passage de la Bourse, Nos 36 & 38.

IL sera vendu, samedi 19 du courant, à 2 heures de l'après midi au No 238 de la rue Poydras, en vertu d'un ordre de l'honorable Juge Thomas de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 octobre 1867—le fonds d'une confiserie d'après l'inventaire prisée.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 oct—14 19

VENTES DE CONSTABLE.

COUR du Troisième Juge de Paix. Paroisse d'Orléans — No 3,555 — H. C. Stucke contre Christophe Nicholas.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Juge de Paix dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan le LUNDI 28 octobre 1867, à midi, à mon office, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, Deuxième District de cette ville, les articles suivants saisis dans le susdit procès—

Deux [12] vitrines,
Trois [3] glaces,
Six [6] chaises en bois,
Six [6] sacriers

16 oct—24 28. ARTHUR LANGE, constable

A. Samenzet contre Sophie Parker. No 24,686.

COUR du Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu de writ de fieri facias que à adressé l'Hon. Augustin Viavant, Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai au-dessus à la place, sur le No 446, rue Chartres (autrefois Mandeville) entre les rues Mandeville et Espagne, vendredi le 25 octobre 1867, à midi:

Un lot de meubles

Saisis dans le susdit procès, d'après l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. P. AD FORTIER, Constable.

9 oct—8 22 18

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Robert Crozier et son épouse—No 29,801.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Frederick Wing a présenté une pétition à la Cour, afin d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu R. Robert Crozier et son épouse, décédés intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

16 oct 22 27

Succession de EINATAS SEIGEL—No 29,757.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que M. Hisermann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Einatas Siegel, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

9 oct—14 18

Succession de EDWARD B. SHANNON—No 29,758

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Henry C. Gardner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Edward B. Shannon, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

9 oct—14 18

Succession de PIERRE SAUVE—No 29,761

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Alexis R. [illegible] présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Pierre Sauvé décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

9 oct—14 18

Succession de William Dennison—No 29,762

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Sarah Dennison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Wm Dennison, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

17 oct—21,25

Succession de George Allan—No 29,790.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Francis McMurray a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu George Allan, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

17 oct—21 25

Succession de Jno. C. Shute—No 29,791.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Jno Keure a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jno C. Shute, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

17 oct—21,25

Succession du Dr WILLIAM CLEARY—No 29,777

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Margaret A. Scanlan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu son époux Dr Wm Cleary, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

13 oct—17, 22

Succession de Mme P. LAMARQUE—No 29 743

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean St. Bianent, tuteur de la mineure Adèle Eugénie St. Bianent a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme P. Lamarque, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

15 oct—20. 24

Succession de RICHARD J. HENNESSEY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John Hennessey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Richard J. Hennessey, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

16 oct—21, 25

Succession de Mrs ELLENA CASHEN—No 29,768.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que John Dowling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Mrs Ellena Cashen, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

16 oct—21, 25

Succession de F. W. TOEBERT—No 29,782.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que F.W. Shoufeld a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu F. W. Toebert, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

10 oct—15 19

Succession de LEON VANDENWEGHE—No 29,751

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que E. K. Boyd a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Leon Vandenweghe décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

16 oct—15 19

Succession de WM. WATTS—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que R. J. Nugent a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Wm. Watts, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

10 oct—15 19

Succession de JAMES M. QUINLIN—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henry N. Sotto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu James M. Quinlin, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

16 oct—16 19

Succession de WILLIAM WATTS.—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Richard J. Nugent a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William Watts, décédé intestat. — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

11 oct—15 20

Succession de JOHN LITTEN—No 29,727,

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Maria Goethe veuve de John Litten a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Litten, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

11 oct—15 20

Succession de JOHN MURPHY—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mary Molloy, veuve de John Murphy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Murphy, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

11 oct—15 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. E. DAVID.

CHEVAUX. CHEVAUX.

Chevaux appareillés, Chevaux de selle et de harnais, Mulets, Buggies, Harnais, &c., à l'encan.

PAR W. E. DAVID,

ALBERT GAILLARD, Encanteur,

Bureau: rue Baronne, No 86.

IL sera vendu, vendredi 18 octobre, à 11 heures, aux écuries No 134 de la rue Baronne—

Beaux chevaux appareillés.
Beaux chevaux de selle et de harnais,
Bons mulets.

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, wagons, harnais, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 oct

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de prix dans la rue St-Bernard, entre les rues Morales et Urquhart—dans l'affaire des mineurs Planchard.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No. 33.

SAMEDI, 16 novembre 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 12 octobre 1867, le terrain suivant, savoir:

Un certain terrain situé au faubourg Marigny, dans l'îlet No 44, compris entre les rues Urquhart, Morales, Annette et St-Bernard. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue St-Bernard, sur une profondeur de 105 pieds 6 pouces 6½ lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 4 et environ 90 pieds 6 pouces de l'autre côté. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $466 66 2/3, datés du 17 mai 1867 payables à 12 et 18 mois de date et portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date. Pour le reste, comptant.

L'acte de vente, y compris les timbres des Etats Unis pardevant Octave Morel, notaire public aux frais de l'acquéreur. 17 oct 26 nov 2,9,16

Succession de L. A. PEIRCE.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur

Bureau rue Bienville No 33

SAMEDI, 19 octobre 1867, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 33 de la rue de Chartres, entre les rues Chartres et Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 2 octobre 1867 les articles suivants, appartenant à la susdite succession, savoir—

Une épinglette en diamant, une montre en or, une bague et un lot de linge de corps

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5 oct—15,19

Morceau de terre dans le Troisième District.

Succession de J. F. Remarie.

Par CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau rue Bienville No 33

SAMEDI, 26 octobre 1867 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 20 septembre 1867, la propriété suivante

Un certain morceau de terre de forme irrégulière situé dans le Troisième District de cette ville, dans un îlet compris entre les rues Havane, Gentilly, Beauregard et l'Avenue de Londres. Le dit morceau de terre est désigné par le No 14 sur un plan dressé par L. H. Pilié, arpenteur et mesure 300 pieds 2 pouces 6 lignes de face au pied américain 300 pieds 2 pouces de face à la rue Gentilly, 315 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Havane, 317 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Beauregard et 315 pieds 6 pouces sur la ligne qui s'étend de la rue Beauregard à la rue Havane. Ensemble avec les droits, servitudes, &c., appartenant au dit morceau de terre.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets hypothécaires portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement. L'acquéreur devra payer cinq pour cent en monnaie courante au moment de l'adjudication et dans dix jours.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant Octave Morel, notaire public aux frais de l'acquéreur.

26 sept 5,12,19,26 oct.

Propriété dans la rue St Ferdinand, entre les rues Bons Enfants et Amour.

SUCCESSION DE MME VVE JOSEPH SCHEMEL.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau rue Bienville No 33.

SAMEDI, 2 novembre 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 septembre 1867, les propriétés suivantes:

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris par les Nos 15 et 16 de l'îlet No 1, compris entre les rues Bons Enfants, St Ferdinand, Port et Amour. Les dits terrains ont chacun 30 pieds de face à la rue St Ferdinand. [illegible] Le dit terrain est [illegible] le tout sur la quantité portant le No 4 du [illegible]

— Egalement —

A 4 heures de l'après-midi, à la dernière résidence de la défunte, dans la rue St. Ferdinand, entre les rues Port et Amour.

Un lot de meubles comprenant bois de lits, chaises, armoires, tables, etc. etc. et tous les ustensiles de la boulangerie, tels que vitrines etc. qui se trouvent sur les lieux.—Un wagon de boulangerie, un cheval, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1er oct—19 26 2 nov

PAR G. E. GIRARDEY & CO

Résidence No 116, rue Orange, en face de la Place Annonciation.

Succession de Henry Thomas, Jr.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans. No 29,068.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 16 novembre 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane et en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 2 octobre 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour compte de la succession de Henry Thomas, Jr., décédé, la propriété suivante décrite, savoir:

La moitié indivise d'un morceau de terre situé dans le faubourg Annonciation, Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Annunciation, St Thomas, etc.; [illegible] pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de [illegible] pieds de long de la profondeur, mesure française.

Une belle maison à deux étages, ayant double galerie, deux grandes salles, salle à manger, office, et quatre chambres à coucher, avec dépendances, grande cour, cuisine, etc. [illegible]

Conditions de la vente—La moitié comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt, payables au nord, et garantis par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur sera tenu de payer la prime d'assurance de la maison pour la somme de [illegible] et de transférer la police au vendeur.

Actes de vente pardevant P. C. Cuvillier notaire public aux frais des acquéreurs.

Et à la même heure et place,

Il sera vendu, [illegible]

10 oct 26—nov 2 9 16

PAR WALTON & DESLONDE

Une maison en bois à étages et une écurie et deux terrains, sur la rue Gravier, entre les rues Franklin et Liberté.

Succession de Thomas Luddy, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier No 29,181.

Par J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, Encanteur.

Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, le 16 novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues de Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 7 octobre 1867, dossier No 29,181, il sera vendu pour le compte de la dite succession, savoir—

DEUX TERRAINS avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Commune, Franklin et Liberté désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan dressé par Louis H. Pilié [illegible] et mesurant [illegible] pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de [illegible] pieds de face à la dite rue Gravier, sur une profondeur de [illegible] pieds, donnant sur la rue Franklin et Liberté.

Les améliorations sur le terrain No 5 consistent en une maison en bois à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à coucher au premier, avec des dépendances à deux étages ayant deux chambres en bas et deux chambres au-dessus, cour, water works, etc.

Les améliorations sur le terrain No. 6, consistent en une grande écurie en bois, pouvant contenir [illegible] chevaux.

Conditions—La moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—la balance à un crédit de six et douze mois en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilège du vendeur, et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.—Les améliorations devront être assurées par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée—Les billets devront être divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du gouvernement requis par la loi

16 oct—19, 26—nov 2, 9, 14, 15 et 16

Succession de JOSEPH GOEGER, décédé.

Meubles de maison, à l'encan.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE

J. B. WALTON, Encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

MERCREDI, le 23 octobre 1867 à 11 heures du matin, sur les lieux, à l'encoignure des rues Septième et Chippewa, Quatrième District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 9 octobre 1867, dossier No 29,73[illegible] pour le compte de la succession de Joseph Goeger, il sera vendu—

UN LOT DE MEUBLES, consistant en bois de lits, armoires, lavabos, bureaux, tables, chaises, baignoires &c.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 16 oct—19 23

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30avril 1867:

Primes d'incendie dans l'année	$ 336 983 01
Primes de mer dans l'année	169 845 86
Primes de rivières dans l'année	254,577 35
Total	$ 611,556 02
Total net des primes	$756,734 54
Payé: Pertes par l'incendie	$118 498 48
Pertes sur mer	124,994 47
Pertes sur les rivières	287,857 02
Taxes	35,660 44
Payé: Profits et pertes, réassurances, escompte au lieu de scrip, intérêt, frais généraux, escompte	151,921 23—708,628 70
Bénéfice net	$ 48,[illegible] 85

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$40,184 78
Prêts sur bons et hypothèques	82 413 33
Prêts sur garanties et actions	22,980 86—145,585 19
Scrip étranger et du pays, compte du scrip	46,166 63
Propriété foncière	17,500 00
Encaisse	135,[illegible]
Bons consolidés 6 p. c	$25,000 00
Bons de la ville	86 580 00
Compte d'actions de banques	175,677 17
Vallette Dry Dock Company	12,800 00
Bourse des Marchands	1,000 00
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle Orléans	500 00—315,757 17
Dû pour primes en voie de perception	79,776 44
Actif	$[illegible]

La Compagnie possède également

Billets et bons suspendus	$ 436,9[illegible] 21
Compte de scrip forfait	7,653 84
Intérêt non réclamé	9,295 56

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS
Ville de la Nlle Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 22 mai 1867.

G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, comptant, sur les certificats non encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la participation, pour l'année expirée le 30 avril 1867. Les titres pour ce dividende, à partir du premier lundi de juillet prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

Thomas A. Adams,	P. H. Foley,
Samuel H. Kennedy,	James Hewitt,
C. T. Buddecke,	William Edwards,
Samuel B. Newman,	A. G. Ober,
James J. Hanna,	J. Norman Jackson
John Watt,	A. Thomson

23 mai—

Succession de HENRY A. HOFFMAN—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Ella Jane Hoffman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henry A. Hoffman, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

12 oct—17 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

400 lots marchandises sèches et lingerie assorties.

300 lots habillements venant d'être reçus.

Marchandises avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

R. S. ZEISSNER encanteur.

Bureau rue de Chartres No 36.

VENDREDI, 18 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu

400 lots de marchandises sèches et de lingerie savoir: flanelle blanche et flanelle en couleur, flanelle croisée, flanelle de santé, flanelle peau et molleton, casimir noir et fantaisie, satinets, cachemire, drap bleu, tweeds, jeans, popelines, plaids, alpaca, mérinos, mousseline de laine, robes en coton et en soie, [illegible] toile, denims, mouchoirs, toile de lin, [illegible] coton, tweeds toile et dito coton, mouchoirs madras et en coton, toile, bas, chemises, jupons, Balmoral, chemises et caleçons, cravates à devant de chemise, chemises Garibaldi, chemises de mérinos et de coton, cols, bonneterie, mouchoirs, tricot, drap noir, jupons Balmoral, flanelle, mérinos, etc. [illegible] peau et caleçons flanelle et mérinos, &c.

—Egalement—

300 lots d'habillements de saison, comprenant un choix venant d'être reçu de New-York.

—Et—

3 balles cotonnade écrue,	
1 caisse do blancs,	
1 do gilets de laine	avariés.
2 douz. bonneterie,	
10 pièces lowels.	

Conditions à la vente.

PAR A. FEIBER.

Grande vente importante de marchandises sèches de fonds et de fantaisie, bonneterie, habillements, lingerie, &c.—à l'encan,

PAR A. FEIBER,

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, vendredi, 18 octobre 1867, à 10 heures dans leur salle d'encan au No 66 de la rue de Chartres—

Un lot de marchandises sèches de fonds et de fantaisie assorties, [illegible] coton, blanc et coton écru, coton à draps [illegible] coton, soieries, flanelle, serviettes, [illegible], tweeds, [illegible] Hickory Stripes

Ensemble—Un grand stock d'habillements et de lingerie.

Conditions à la vente 18 oct

PAR LOUIS STERN & BRO.

[300] caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR LOUIS STERN & BRO.,

M. STERN, Encanteur,

Bureau [illegible] Camp No [illegible]

IL sera vendu, vendredi [illegible] à leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp [illegible]

Un assortiment frais et de première qualité, comprenant

[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins, récemment reçus par les steamers [illegible] [illegible]

Conditions à la vente.

Succession de LUCILIA TUCKER.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 29,[illegible]

PAR LOUIS STERN & BROS

M. STERN, encanteur.

SAMEDI 9 novembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu et conformément à un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Lucilia Tucker—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans [illegible] rue Conti, Marais et St Louis [illegible] [illegible]

Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, [illegible]

Conditions—payable en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu, pardevant [illegible] notaire public aux frais de l'acquéreur.

[illegible] 21

MONTGOMERY BROS. & CO.

Succession de Cyrus Hamlin—No 29,580.

[illegible]

PAR MONTGOMERY & CO

R. M. MONTGOMERY encanteur

IL sera vendu samedi [illegible] [illegible] [illegible] Camp, en vertu de [illegible] [illegible] J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Succession de F. O. EICHOLTZ et de sa femme Mme M. EEENSWELLE—No [illegible]

Deuxième Cour de District [illegible]

PAR MONTGOMERY, BROS & CO,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur

IL sera vendu samedi 16 novembre 1867 à [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible] John W Thomas juge de la Deuxième Cour de District [illegible]

Un terrain situé dans le Premier District [illegible] rues St-Paul, Franklin (autrefois St. Jean) [illegible] [illegible]

Le plan est exposé à la Bourse

L'acte de vente [illegible] pardevant Louis Dudley notaire public [illegible]

16 oct—16 nov

Succession de Mme [illegible] Boisd [illegible]

Pipes en Ecume de Mer, Cigares fins, Tabac à fumer, &c. &c. à l'encan

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] à la Bourse des Négociants [illegible] [illegible] Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans [illegible]

Pipes en écume de mer, [illegible] tabac à fumer, [illegible]

—Egalement—

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO

R M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 19 octobre, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp,

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête, [illegible] [illegible] sofas, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] chaises [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à gâches et bois et rotin. [illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de main, beaux mulets de tir, vaches laitières, etc. glaces, harnais, wagons, etc., à l'encan

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu samedi 19 octobre, à 11 heures du matin, aux écuries de la rue [illegible]

Elégants Chevaux appareillés.
do do de monture
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts harnais wagons, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats [illegible]

DIXIEME TABLEAU ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$[illegible] 34
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 97,326 43	
Sur les risques de mer	6[illegible],974 80	
Sur les risques de rivière	32,[illegible]	$196 [illegible] 24
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		25,[illegible] 37
		$221 [illegible] 61
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,565 34	
Sur les risques de rivière	15,653 83	$135,983 91
25 p. c. remis aux assurés	$ 45 143 06	
Primes remises	1,[illegible] 77	
Réassurances	10,[illegible] 51	$ 61,377 86
Taxes		11,[illegible] 84
Dépenses intérêt et moins		[illegible] 45
		$219 175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,[illegible]
Prêts garantis par nantissement	[illegible]
Effets pour primes à court échéance	[illegible] 7
Actions du "Valette Dry Dock Co"	[illegible]
Actions de banques et autres actions	5,547 50
Scrips de compagnies d'assurance mutuelles	2,[illegible] 00
Biens fonciers	16,7[illegible] 48
Primes en voie de perception	35,[illegible] 65
Encaisse	44 [illegible] 51
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane Paroisse d'Orléans
Ville de la Nouvelle Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi le 4 mai 1867.

PAUL W. COLLENS
Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels et elle paie comptant aux assurés, à la fin de chaque année.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS:

J. Bolger,	P. Maloches,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	T. D. Miner,	T. N. Blake,
A. Ductos,	C. W. Bradbury,	Hy Peychaud

Succession de GEORGE KUSLER.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joseph Burzard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu George Kusler décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

15 oct—20, 24

Succession de THOMAS KING—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Rodger King a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Thomas King, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

12 oct—17 21

Succession de WM. D. McPHERSON—No

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que S. T. Blessing a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Wm. D. McPherson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

12 oct—17 21

Succession de MARGUERITE GRANT, épouse de Wm Hughes.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que James Jarvis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Marguerite Grant, épouse de Wm Hughes, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

15 oct—20, 24